

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 avril 2024****Nombre de
Conseillers**En exercice : **27**
Présent(s) : **17**
Votants : **25**

Le 4 avril 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 29 mars 2024, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, Mme DEVAUX Carole, LAZE Gaelle, FOURNIER- MOTTET Benoît, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à PUYJALINET Eric, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à CASTELLANO Michel, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à GILLE Martial, THEVENARD Stéphane donne pouvoir à GAUQUELIN Françoise, Mme DENIS Pascale donne pouvoir à DEVAUX Carole, M. SOLARI Charles donne pouvoir à CHAPUS Josiane, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à LEVEQUE Guillaume, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à FOURNIER-MOTTET Benoît,

Absent : M CANAL Roberto, Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme DEVAUX Carole.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N°31-2024 – Clôture de la procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie du parking de la mairie / Projet anneau historique

ANNEXE N°2a – Dossier d'enquête publique

Annexe n°2b – Rapport d'enquête publique

Annexe n°2c – Rapport du commissaire enquêteur

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre du projet urbain dit de l'Anneau Historique, plusieurs délibérations ont déjà été prises afin d'encadrer cette démarche et sécuriser, financièrement et juridiquement, les différentes étapes de cette opération complexe.

Depuis 2019, ce secteur de l'Anneau Historique fait l'objet d'une démarche de projet urbain associant une multitude d'acteurs comme l'EPORA, l'OPAC du Rhône, Habitat & Humanisme, la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon...afin d'aboutir à la définition d'un projet urbain de qualité.

Le scénario retenu vise ainsi à requalifier l'îlot de l'Anneau Historique en poursuivant les objectifs d'intérêt général identifiés ci-après :

LES OBJECTIFS DU PROJET URBAIN DE L'ANNEAU HISTORIQUE

- Produire des logements abordables ;
- Diversifier l'habitat et favoriser une mixité sociale et fonctionnelle des constructions ;
- Réhabiliter des bâtis anciens ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architecturale ainsi que le petit patrimoine ;
- Préserver les arbres d'intérêt majeur ;
- Proposer un projet urbain avec de forts enjeux paysagers et environnementaux ;
- Créer des espaces publics et des cheminements doux ;
- Favoriser le développement d'activités.

Pour le développement de ce projet, plusieurs étapes ont déjà été réalisées avec, notamment, la délivrance de permis de construire, la signature d'actes de ventes ou l'attribution d'une partie des marchés de travaux.

La délibération n°80-2023 en date du 14 décembre 2023 a approuvé l'enclenchement de la procédure particulière dite de déclassement du Domaine Public situé dans l'emprise du programme.

Conformément à cette procédure déclinée dans la délibération précédemment visée, un dossier d'explication a été élaboré, consultable en annexe, et un Commissaire Enquêteur a été désigné en la personne de M Serge MONNIER. Ainsi, conformément aux codes de la voirie routière et de l'environnement, une Enquête Publique s'est déroulée du lundi 11 mars 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus avec la mise en œuvre de trois permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie.

Vous trouverez, en pièce jointe, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable au déclassement d'une partie du parking public.

Il est possible également de constater la désaffectation matérielle du bien à l'usage du public avec la mise en place de barrières.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 3111-1,

Vu le Code de la Voirie Routière et plus particulièrement les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10,

Vu les dispositions du Chapitre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles R 134-5 à R 134-32,

Vu la délibération n°80-2023 du 14 décembre 2023 prescrivant la procédure de déclassement d'une partie du parking de la mairie et sa mise à Enquête Publique,

Vu l'Enquête Publique qui s'est déroulée du lundi 11 mars 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur donnant un avis favorable au déclassement,

Vu la désaffectation formelle d'une partie du parking public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation à l'usage du public de 329 m² du parking de la Mairie
- **DE PROCEDER** au déclassement du Domaine Public communal de ladite emprise
- **DE DECIDER** son incorporation dans le domaine privé de la Commune, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vue de sa cession
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes et documents en relation avec cette procédure de déclassement.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
DEVAUX Carole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Devaux', is written over a faint, illegible stamp.